

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Vu les dispositions du code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux et notamment l'article 14 ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2026-02 du 22 janvier 2026 relative à l'élection de Monsieur Dean Lewis à la présidence de l'université de Bordeaux ;

Considérant que le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire est élu par ladite commission sur proposition du président ;

Considérant la candidature de Monsieur Pascal Lecroart, professeur des universités, proposée par le président de l'université aux fonctions de vice-président en charge de la commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique de l'université de Bordeaux ;

Considérant que le procès-verbal de dépouillement consigne les résultats suivants :

Résultats du vote :

Membres en exercice : 40

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins favorables : 31

Nombre de bulletins défavorables : 3

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 5

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire décide :

Article 1

Monsieur Pascal Lecroart est élu vice-président en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil académique de l'université de Bordeaux.
Son mandat prendra fin au plus tard avec celui du président.

Article 2

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Article 3

La direction générale des services de l'université de Bordeaux est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'université de Bordeaux,

Dean Lewis

